



Création d'un ETABLISSEMENT TGV Sud Est

Création d'un ET TGV Sud Est

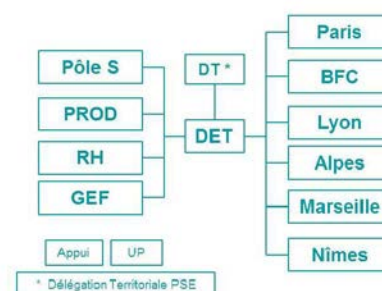
La FGAAC-CFDT obtient des garanties.

FGAAC-CFDT
CP2 - Bâtiment Calliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
TÉL : 01 76 58 12 21
E-MAIL : FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

Reçue en audience le 12 février 2018 la FGAAC-CFDT a obtenu des précisions sur la création du nouvel Etablissement Traction TGV Sud Est.

Dans un premier temps la création de l'ET consiste en la fusion des UP Lyon Scaronne, Bourgogne Franche-Comté Voyages, Provence Voyages et probablement Languedoc Roussillon Voyages. En 2019, Paris Charolais, Paris Bercy ainsi que les résidences traction TGV rattachées à des UP mixtes devraient suivre.

ET TGV SE devra avoir son siège à Lyon et être construit avec les 4 pôles d'appui traditionnels (SECU, RH, PROD, GEF).



Maintien des charges sur les UP concernées et les parcours pro associés.

La FGAAC-CFDT obtient

- ➔ la garantie que le projet ne modifiera pas les charges des UP et leur mixité actuelle. La direction précise également que le nouvel ET sera en conformité avec la TT0035 et maintiendra donc les 8 années d'expériences obligatoires avant d'avoir accès à la conduite TGV.
- ➔ le maintien des bureaux de commande et des modalités locales (usages, accords locaux, protocoles congés). Les équipes de GM restent en place et poursuivent leurs missions dans les mêmes conditions.

L'ensemble des référentiels locaux actuels seront transposés dans des référentiels propres au futur ET TGV SE.



La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.

**REJOINS
LA FGAAC-CFDT
POUR FAIRE
ABOUTIR TES
REVENDEICATIONS**



Pas d'impact sur l'emploi et le nombre d'agents :

La FGAAC-CFDT obtient l'assurance que les lieux d'emploi des agents ne changeront pas.

L'effectif étant lié à la charge de travail celui-ci ne changera pas car le projet n'a pas d'incidence sur la charge.

Notations :

Les dispositions du RH0910 s'appliqueront. Les modalités régissant les notations sont indépendantes du projet. La totalité (ou quasi-totalités) des TB concernés étant déjà TB3 l'impact sera limité à la notation en PR.

Représentation du personnel :

La définition des IRP est liée aux négociations en cours sur la mise en place des CSE donc la direction ne peut rien garantir sur ce point.

Encadrement :

La FGAAC-CFDT obtient des garanties, le projet n'aura pas d'impact sur la taille des équipes et les parcours professionnels des DPX entre activités seront maintenus.

**VISITEZ le nouveau
site FGAAC-CFDT sur
www.fgaac-cfdt.fr**

La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.